

Date: Le mercredi 17 mars 1999 - n° 8
Heure: 10 heures
Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 87 du Règlement, M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement et ministre de la Solidarité sociale, au nom du ministre des Finances, transmet le message suivant de Son Honneur le lieutenant-gouverneur à M. Brouillet, vice-président, qui en fait lecture à l'Assemblée et le dépose :

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

L'Honorable Lieutenant-gouverneur de la province de Québec soumet à l'Assemblée nationale, conformément aux dispositions de l'article 54 de la Loi constitutionnelle de 1867, une partie des crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2000, représentant 11,4 % des crédits du programme «Mesures d'aide financière» du portefeuille «Emploi, Solidarité sociale», 5,7 % des crédits du programme «Services à la famille et à l'enfance» et 9,2 % des crédits du programme «Prestations familiales» du portefeuille «Famille et Enfance», soit une somme de 433 600 000,00 \$ et recommande ces crédits à la considération de l'Assemblée.

Québec, le 12 mars 1999

Lise Thibault
(Dépôt n° 164-19990317)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à la section 1 (Crédits budgétaires) du chapitre premier du titre V du Règlement, M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement et ministre de la Solidarité sociale, au nom du ministre des Finances, propose :

QUE l'Assemblée soit saisie du projet de loi n° 12, Loi n° 1 sur

les crédits, 1999-2000.

La motion est adoptée.

Puis M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement et ministre de la Solidarité sociale, au nom du ministre des Finances, propose l'adoption du principe et l'adoption du projet de loi n° 12, Loi n° 1 sur les crédits, 1999-2000.

Du consentement de l'Assemblée, et sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, il est ordonné :

QU'une intervention de dix minutes soit accordée au ministre de la Solidarité sociale et que dix minutes soient allouées à la porte-parole de l'opposition officielle dans le cadre de ce débat.

La motion est ensuite adoptée, en conséquence le projet de loi n° 12 est adopté.

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys) et de M. Gautrin (Verdun).

À la fin de son intervention, M. Dumont (Rivière-du-Loup) présente la motion de censure suivante :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour avoir encore une fois laissé tomber la nouvelle génération en ne prévoyant pas dans son budget 1999-2000 un plan de remboursement de la dette.

Le débat se poursuit sur la motion du ministre des Finances et sur les motions de censure de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), de M. Gautrin (Verdun) et de M. Dumont (Rivière-du-Loup).

17 mars 1999

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, le débat se poursuit au-delà de 12 heures.

À 12 h 04, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Chevette, ministre responsable de la Réforme électorale, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 1 Loi concernant l'obligation pour l'électeur de s'identifier au moment de voter.

La motion est adoptée.

M. Landry, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 2 Loi sur la réforme de la comptabilité gouvernementale.

La motion est adoptée.

Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que l'Assemblée

17 mars 1999

soit saisie du projet de loi suivant :

n° 4 Loi sur Immobilière SHQ.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Léonard, ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique, président du Conseil du trésor, dépose :

Le rapport annuel du Secrétariat du Conseil du trésor, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 165-19990317)

M. Brassard, ministre des Ressources naturelles, dépose :

Conformément à l'article 111 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, la directive numéro 1 donnée à la Régie de l'Énergie ainsi que le décret du gouvernement numéro 53-99 en date du 27 janvier 1999.

(Dépôt n° 166-19990317)

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de la ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Un avis de classement de la Commission des biens culturels concernant le lieu de fondation de Montréal, et ce en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les biens culturels*.

(Dépôt n° 167-19990317)

Un avis de classement de la Commission des biens culturels concernant la collection archéologique de référence de Place Royale, et ce en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les biens culturels*.

(Dépôt n° 168-19990317)

Dépôt de pétitions

17 mars 1999

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, Mme Barbeau (Vanier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 642 élèves de quatrième et cinquième secondaire ainsi que ceux de la section collégiale du Petit Séminaire de Québec, concernant la survie de cette institution d'enseignement collégial.

(Dépôt n° 169-19990317)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Boucher (Johnson) une demande d'intervention sur un fait personnel à la suite de propos tenus par M. Charest, chef de l'opposition officielle, à la séance du jeudi 11 mars 1999, concernant le projet Hertel-Des Cantons.

M. le Président déclare cette demande recevable et, en conséquence, il accorde la parole à M. Boucher pour son intervention.

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Landry, vice-premier ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses sincères condoléances à la famille et aux proches du Dr Camille Laurin et lui rende un dernier hommage en reconnaissant l'extraordinaire héritage qu'il a légué au peuple du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

17 mars 1999

M. le Président invite l'Assemblée à observer une minute de silence.

M. Bordeleau (Acadie) propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le décès de M. Gratien Gélinas en rendant hommage à cet éminent homme de théâtre dont l'apport inestimable aura marqué de façon exceptionnelle la vie culturelle québécoise et offre ses plus sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à ses proches.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Charest, chef de l'opposition officielle, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la fête des Irlandais et émette le voeu que la communauté irlandaise puisse continuer à prospérer et ainsi contribuer à l'évolution et au progrès du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Payne (Vachon) dépose :

Le rapport du comité interministériel ad hoc, préparé en janvier 1983, faisant suite au projet de David Payne, député de Vachon, concernant Grosse-Île.

(Dépôt n° 170-19990317)

17 mars 1999

Le débat se poursuit sur la motion de M. Charest.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. le Président donne les avis suivants :

- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin d'informer les membres sur les travaux de la commission;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de faire la présentation des activités de la commission et de discuter de la planification de ses travaux;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin d'informer les membres sur les activités et le fonctionnement de la commission et de procéder à l'organisation de ses travaux;
- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de discuter des travaux de la commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée qu'un débat de fin de séance sera tenu le jeudi 18 mars 1999 sur une question adressée par Mme Houda-Pepin (La Pinière) à M. G. Baril, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, concernant certains centres jeunesse en Montérégie.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

17 mars 1999

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion du ministre des Finances proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement et sur les motions de censure de Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeoys), de M. Gauthrin (Verdun) et de M. Dumont (Rivière-du-Loup).

À 18 h 02, M. Pinard, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 18 mars 1999, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 17 mars 1999, à 11 h 43, à son bureau, au Palais de justice de Québec, en présence de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Louis Lebel, Administrateur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 12 Loi n° 1 sur les crédits, 1999-2000.

Le Président

17 mars 1999

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU